

SEMAINE DU LUNDI 19 OCTOBRE AU DIMANCHE 25 OCTOBRE 2015

Les vertus du congé de paternité

L'actualité, 10/16/2015, <http://www.lactualite.com/> (#réf : 7053)

Noémi Mercier

Longueur : Moyen; Catégorie : Société

Mots-clés : Congé parental, Paternité, Austérité

Le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) a jusqu'ici échappé aux mesures d'austérité du gouvernement Couillard. Québec vient toutefois d'annoncer une baisse des cotisations de 2 % au régime pour 2016, une façon, selon le communiqué, de « donner un maximum d'oxygène » aux entrepreneurs, qui ont souvent déploré son coût trop élevé à leur goût. Le gouvernement ouvre-t-il ainsi la porte à des compressions dans le programme? C'est ce que craignent certains critiques. Une économiste de l'Université Cornell, dans l'État de New York, Ankita Patnaik s'est intéressée au Régime québécois d'assurance parentale et, en particulier, à son congé de paternité dans le cadre de ses études doctorales. Et selon la chercheuse, ce changement tout simple a entraîné un rééquilibrage des rôles des pères et des mères québécois, tant à la maison qu'en dehors. Voici comment. Les pères sont aujourd'hui 3,5 fois plus nombreux qu'avant à profiter d'un congé pour s'occuper de leur nouveau-né. La chercheuse a comparé la période de 2002 à 2005, qui a immédiatement précédé la réforme, avec la période de 2006 à 2010, qui l'a suivie. La proportion de pères ayant pris un congé est passée de 21 % à 75 %, et la durée moyenne de leur congé est passée de deux semaines à plus de cinq. Depuis la création du congé de paternité, les papas du Québec sont plus impliqués dans la vie de famille et les tâches domestiques, a constaté la chercheuse. Les pères de jeunes enfants sondés en 2010 passaient 22 minutes de plus par jour à s'occuper des enfants et 15 minutes supplémentaires à effectuer des travaux ménagers ; ces 37 minutes représentent une hausse de 23 % par rapport aux pères de l'ère préréforme. Et ils se trouvaient à la maison pendant 36 minutes de plus par jour. Si on y ajoute les 22 minutes supplémentaires des pères, c'est une heure de plus chaque jour que les parents passent avec leurs enfants depuis l'entrée en vigueur du RQAP. Pour les mères, le congé est aussi bénéfique, car il permet de mieux s'investir dans leur emploi. Ce nouvel emploi du temps s'est avéré bénéfique pour leur portefeuille, puisqu'en 2010, les jeunes mères gagnaient 5 819 dollars par année de plus qu'en 2005, une augmentation de plus de 25 %! Pas de doute, les hommes et les femmes ont chacun fait un pas vers un partage des tâches plus égalitaire depuis l'instauration du RQAP. Mais ce petit pas n'a pas suffi à combler le gouffre qui les sépare. Force est d'admettre que les mères et les pères québécois

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 19 au 25 octobre

demeurent, malgré des progrès, profondément traditionnels. Lien : <http://www.lactualite.com/societe/les-vertus-du-conge-de-paternite-2/>.

L'âge des patientes fait grimper les coûts de FIV

Le Devoir, 10/19/2015, A5 (#réf : 7057)

Sheryl Ubelacker

Longueur : Moyen; Catégorie : Santé

Mots-clés : Procréation assistée, FIV, Coût des soins

Chaque enfant né d'une femme âgée de 40 ans ou plus par des techniques de conception in vitro coûte d'environ 45 000 \$ à plus de 100 000 \$ aux Québécois en vertu du programme public par le gouvernement, selon une nouvelle étude. Ces données constituent une mise en garde à tout gouvernement qui souhaiterait financer une telle mesure, selon les chercheurs, qui présenteront leurs résultats lundi à une rencontre de la Société américaine de médecine reproductive, qui se tiendra à Baltimore. En 2010, le gouvernement du Québec est devenu le premier État en Amérique du Nord à couvrir les frais des traitements pour les couples incapables d'enfanter naturellement. Le programme finance trois cycles de la procédure — qui comprend la stimulation ovarienne, le prélèvement d'ovules et le transfert d'embryons — qui résulte, si elle réussit, à une naissance. Les montants réels de telles interventions sont beaucoup plus élevés — le gouvernement ne rembourse pas les médicaments nécessaires pour le traitement, dont les prix oscillent entre 3000 et 5000 \$ par cycle. Ces frais sont généralement couverts par les assurances privées. Pendant la période à l'étude, entre 2010 et 2012, 246 bébés sont nés de femmes âgées de 40 ans et plus, selon le chercheur principal, le docteur Neal Mahutte, directeur du Centre de fertilité de Montréal. Pour chaque femme de 40 ans et plus utilisant ses propres ovules qui donnera naissance, le gouvernement devra ainsi payer 43 153 \$, un chiffre qui augmente exponentiellement avec l'âge : le coût grimpe à 104 000 \$ pour celles de 43 ans, selon leurs calculs. En comparaison, le coût pour les femmes de 35 ans et moins est estimé à 17 919 \$. Étant donné que le gouvernement québécois n'a pas imposé de limite d'âge, les femmes plus âgées dont les chances de conceptions baissent toujours davantage sont encore admissibles au programme. Au Québec, le gouvernement devrait mettre ses réformes en place en vertu du projet de loi 20, qui retire une bonne partie de la couverture des traitements. Dans ce cas, les femmes de 43 ans et plus ne pourront plus bénéficier du programme, même si elles auront le droit de subir ces interventions à leurs frais. Le projet de loi édicte qu'un crédit impôt sera offert selon le revenu de la famille. Ainsi, ceux qui gagnent moins de 50 000 \$ se feraient rembourser environ 80 % des coûts de l'intervention. Les Québécois qui reçoivent un revenu plus élevé pourront recevoir un maximum de 20 % du traitement. Bien qu'il s'agisse d'une politique coûteuse (30 millions prévus, mais cela a coûté en réalité 70 millions en 2013), elle est parvenue à atteindre un objectif important : la réduction du nombre de grossesses multiples, qui donnent souvent lieu à des naissances prématurées. Selon une autre étude qui sera présentée ce lundi à la rencontre de Baltimore, le Québec a réussi à diminuer ces

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 19 au 25 octobre

naissances à un taux de moins de 10 % — alors qu'il était à 25 % aux balbutiements du programme. Lien : <http://www.ledevoir.com/societe/sante/452941/l-age-des-patientes-fait-grimper-les-couts-de-fiv>.

Nombre record d'élèves en difficulté

Journal de Québec, 10/22/2015, <http://www.journaldequebec.com/> (#réf : 7054)

Daphnée Dion-Viens

Longueur : Moyen; Catégorie : Éducation

Mots-clés : Élèves en difficulté, Écoles publiques, Prévention

Le nombre d'élèves en difficulté continue d'augmenter dans les écoles publiques québécoises, a appris Le Journal. Près de 21 % des élèves font maintenant partie de cette catégorie, un record. Dans le réseau privé, on n'en retrouve que 5 %. Le réseau scolaire comptait 182 162 élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) en 2013-2014, selon les plus récents chiffres disponibles au ministère de l'Éducation. Il s'agit d'un record, puisque ce nombre n'a cessé d'augmenter depuis dix ans, la hausse étant de 23 % (voir ci-dessous). La situation est préoccupante, selon Gérald Boutin, professeur au Département d'éducation de l'UQAM. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette augmentation, notamment le manque d'intervention dès les premières années du primaire, affirme-t-il. Ces chiffres prouvent que l'intégration des élèves en difficulté dans les classes ordinaires, amorcée depuis une quinzaine d'années au Québec, ne fonctionne pas, ajoute-t-il. La répartition inégale des élèves en difficulté dans le réseau public et privé vient aussi brouiller les cartes. « Avec les meilleurs élèves qui sont au privé ou dans les programmes particuliers au public, l'intégration devient une tâche impossible », ajoute M. Boutin. Le professeur de l'UQAM reconnaît par ailleurs que les diagnostics d'élèves avec un déficit d'attention ou un trouble envahissant du développement ont aussi augmenté au fil des ans. Selon Mme Normand-Charbonneau, l'augmentation importante des diagnostics s'explique surtout par un meilleur dépistage et une meilleure identification des difficultés des élèves. « Quand j'ai commencé dans les écoles, il y a près de 40 ans, il y avait aussi des élèves qui avaient des problèmes, mais on n'identifiait pas les élèves de cette façon et ils ne recevaient pas l'aide dont ils avaient besoin. » Lien : <http://www.journaldequebec.com/2015/10/22/1-eleve-sur-5-a-des-difficultes>.

Mort de jeunes autochtones : Québec veut une « enquête conjointe »

La Presse, 10/22/2015, Cyberpresse (#réf : 7055)

Caroline Touzin, Gabrielle Duchaine

Longueur : Moyen; Catégorie : Autochtones

Mots-clés : Violence, Prévention, Suicide

Le ministre québécois des Affaires autochtones, Geoffrey Kelley, confirme que Québec réfléchit sérieusement à la possibilité de déclencher une enquête publique dans la foulée

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE Semaine du 19 au 25 octobre

des révélations de La Presse sur la mort violente ou suspecte de 259 enfants et adolescents autochtones dans la province. Une enquête publique dans laquelle les autochtones prendraient une part active pour éviter à tout prix de réduire leur rôle à celui de simples « témoins d'un côté de la table », précise le ministre Kelley. Après avoir obtenu et épluché des centaines de rapports du Bureau du coroner, La Presse a révélé plus tôt ce mois-ci que le taux de morts suspectes chez les enfants inuits et des Premières Nations est de trois à quatre fois supérieur à celui de l'ensemble de la jeunesse québécoise. Les enjeux concrets liés à la santé publique et à la croissance des naissances – dans le Grand Nord québécois, 40 % des Inuits ont moins de 15 ans – interpellent particulièrement le gouvernement québécois. « Je ne veux pas prêcher la morale, mais je me rappelle quand j'avais 15 ans, je n'étais pas prêt à être parent. Ça prend une réflexion sur la planification des naissances, mais il faut que ça vienne des communautés elles-mêmes », souligne le ministre, lui-même père de cinq enfants. Par ailleurs, le nouveau premier ministre du Canada, Justin Trudeau, s'est engagé en campagne électorale à lancer – s'il était élu – une enquête publique sur les cas des femmes et des adolescentes autochtones disparues et assassinées au Canada. Questionné sur le sujet au lendemain des élections, il a réitéré qu'il allait « agir rapidement » pour lancer une telle enquête. « Il faudra arrimer notre enquête à ce qui se fera au fédéral pour ne pas qu'il y ait de dédoublement ou de chevauchement dans les mandats », a précisé le ministre Kelley, qui a rencontré La Presse le jour des élections fédérales. M. Kelley – qui ne connaissait donc pas encore l'identité de son nouvel homologue fédéral – voit des enjeux similaires entourant ces deux tragédies, dont l'écart entre les conditions de vie des autochtones et celles des autres Canadiens. Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-affaires-criminelles/201510/21/01-4912606-mort-de-jeunes-autochtones-quebec-veut-une-enquete-conjointe.php>.

À quand le charivari fiscal des familles?

La Presse, 10/24/2015, Cyberpresse (#réf : 7056)

Stéphanie Grammond

Longueur : Moyen; Catégorie : Familles

Mots-clés : Fiscalité, PUGE, Enfants

Avec l'arrivée à Ottawa d'un gouvernement majoritaire libéral, les familles canadiennes n'auront pas à attendre longtemps pour voir les promesses de Justin Trudeau se matérialiser. Plus qu'un virage, il s'agit d'un véritable tête-à-queue fiscal. Le plan libéral va déconstruire la majeure partie de la politique familiale dessinée par les conservateurs depuis 10 ans. Les gagnants d'hier seront les perdants de demain. La majorité des familles sortiront gagnantes, avec des gains de 1000 \$, 2000 \$, voire davantage, comme l'a calculé Luc Godbout, directeur du département de fiscalité à

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 19 au 25 octobre

l'Université de Sherbrooke. Mais les riches, eux, se retrouveront le bec à l'eau. En campagne, Justin Trudeau a aussi promis de remplacer la PUGE par une nouvelle allocation canadienne aux enfants « dans son tout premier budget ». Son objectif est d'acheminer l'allocation à partir de l'été 2016. La nouvelle allocation remplacera alors la PUGE et la prestation fiscale canadienne pour enfants. Neuf familles sur dix recevront une somme supérieure à ce qu'elles touchent présentement. Par contre, les familles riches (de 160 000 \$ à 190 000 \$) n'auront plus droit à rien, car l'allocation fondra au fur et à mesure que le revenu familial augmente. Je vous rappelle que les libéraux veulent hausser de 29 % à 33 % le taux d'impôt sur les revenus excédant 200 000 \$, pour financer une réduction du taux d'imposition de 22 % à 20,5 % sur la tranche de revenus allant de 45 000 à 90 000 \$. Ce changement a été présenté comme une baisse d'impôt pour la classe moyenne, mais ce n'est pas tout à fait juste. En réalité, tous les contribuables gagnant moins de 215 000 \$ profiteront de cet allègement de 670 \$ par année. Rendu là, on ne parle plus de la classe moyenne. Et d'autre part, les deux tiers des Québécois n'auront pas droit à la manne, car leurs revenus sont inférieurs à 45 000 \$. Il est aussi intéressant de souligner que ces modifications seront un peu édulcorées chez nous, à cause de l'abattement fiscal pour le Québec. Ainsi, la réduction d'impôt de 1,5 % de la « classe moyenne » ne sera que de 1,25 % au Québec. Et la hausse de 4 % des plus riches ne s'élèvera qu'à 3,3 %, indique M. Godbout. Pour l'abolition du fractionnement du revenu des familles, pas question non plus d'agir dès l'année d'imposition 2015, a assuré le Parti libéral. On l'a dit et répété, cette mesure conservatrice ne profitait qu'à 15 % des familles, surtout les plus riches. Reste que son abolition fera perdre jusqu'à 1670 \$ à certaines d'entre elles (en considérant l'abattement pour le Québec). Lien : <http://affaires.lapresse.ca/opinions/chroniques/stephanie-grammond/201510/22/01-4912751-a-quand-le-charivari-fiscal-des-familles.php>.

NOTE: *Tous les articles de la revue de presse sont conservés dans leur intégralité pour consultation. Le résumé de chacun des articles tente d'exprimer le contenu et la teneur des propos. La COFAQ n'endosse pas nécessairement les articles; la sélection de ceux-ci est basée sur les sujets d'intérêts pour la famille sans tenir compte de leurs valeurs.*